



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 avril 2023  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-dix-septième session  
Point 32 de l'ordre du jour  
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité  
Soixante-dix-huitième année

## Lettres identiques datées du 8 avril 2023, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-dessous les observations du Liban concernant certaines parties du dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, publié sous la cote [S/2023/184](#) :

- En ce qui concerne les faits survenus à Aqbiyé le 14 décembre 2022, l'Armée libanaise a arrêté des suspects et les a interrogés. Une procédure judiciaire a été engagée, l'une des personnes recherchées a été arrêtée et des mandats d'arrêt ont été émis par contumace contre les autres accusés. Les autorités libanaises soulignent qu'il s'agissait d'un incident isolé et non planifié.
- En ce qui concerne les allégations formulées dans la lettre du représentant israélien publiée sous la cote [S/2023/74](#), le Liban réaffirme qu'elles sont sans fondement et rappelle qu'il y a apporté une réponse officielle dans la lettre publiée sous la cote [A/77/791-S/2023/176](#).
- Le Liban demande que soit modifié l'énoncé « le nord de Ghajar et la partie adjacente au nord de la Ligne bleue », qui figure généralement dans les rapports du Secrétaire général, et que la désignation qu'il a employée dans les lettres identiques publiées sous la cote [A/77/708-S/2023/49](#), à savoir « les territoires occupés aux abords de la ville de Mari, qui comprennent en partie l'expansion urbaine du village de Ghajar », soit adoptée dans tous les rapports et documents publiés par l'ONU dans ce contexte.
- Le Liban souligne que les tensions observées le long de la Ligne bleue résultent des violations persistantes commises par Israël, qui a notamment construit récemment un mur pare-éclats en T en béton dans les territoires libanais occupés, en face du village d'Alma el-Chaab. Le Conseil de sécurité devrait condamner ces violations.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 mai 2023).



- Le Liban se déclare prêt à entreprendre un exercice de délimitation de ses frontières méridionales, en partant du point B1.
- Le Liban note que Green Without Borders est une organisation non gouvernementale de défense de l'environnement dûment et légalement enregistrée conformément aux lois libanaises en vigueur.

En ce qui concerne la remise aux autorités des détenus syriens rescapés du naufrage d'un navire survenu le 31 décembre 2022, dont il est sous-entendu, au paragraphe 57 du dernier rapport du Secrétaire général, qu'elle aurait eu lieu en dehors de toute procédure régulière, le Liban réaffirme que les autorités libanaises respectent : a) les lois et procédures nationales en vigueur, et b) les obligations internationales applicables.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim,  
Conseillère  
**Jeanne Mrad**

---